

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Autres  
domaines de  
compétences

Sous matière : Autres  
domaines de  
compétences des  
communes

**OBJET :**  
**SIGNATURE DE LA**  
**CHARTRE DU**  
**RESEAU**  
**D'ECOUTE**  
**D'APPUI ET**  
**D'ACCOMPAGNEMENT DES**  
**PARENTS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 21.09.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 21.09.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 04 OCT. 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2018-246

LIBERTE · EGALITE · FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. DEMANGEOT François,  
Mme EL KAHIAZ Sarah donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de signer la charte du Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.E.A.P.). Il rappelle que l'accompagnement à la parentalité fait partie intégrante du Projet Educatif de la Ville et participe totalement à la réduction des inégalités.

La charte a pour objet de faciliter la collaboration à des projets, l'entraide, la construction des ponts entre tous les acteurs de la parentalité, entre tous ceux qui contribuent à conforter les familles dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Le réseau permet de développer des réciprocités, des solidarités, des synergies autour d'un projet commun : le bien être des parents pour le mieux-être des enfants.

Cette charte est signée au niveau départemental par le Comité Départemental de Soutien à la Parentalité et l'association des Maires de l'Aude, sa signature au niveau communal permet une déclinaison locale et la nomination d'un membre de terrain.

Cette charte adressée au bénéficiaire et au gestionnaire que représente la ville de Castelnaudary n'a pas de durée d'application, elle cesse suite à la demande de l'un des deux signataires.

Étant donné la politique enfance jeunesse développée par la ville, il est important de signer cette charte, partenaire essentiel de l'offre de service faite aux familles.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la charte du R.E.E.A.P de l'Aude.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 septembre 2018.



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le: <b>03 OCT. 2018</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le: <b>02 OCT. 2018</b>
Par publication le: <b>04 OCT. 2018</b>
Par déléation, Le Directeur Général des Services
 <b>Hervé ANTOINE</b>

